



COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr

www.lanhouarneau.fr

COMPTE RENDU DE REUNION	Conseil municipal du jeudi 4 décembre 2014
Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15	Date de convocation : 26 novembre 2014 Absents : 0 Excusés : 4

1°. Le conseil municipal autorise la commune à transmettre les budgets et comptes administratifs, au contrôle de légalité à la préfecture, par voie dématérialisée.

2°. La régie d'avance pour achat de timbres postaux est supprimée, car il est désormais possible de payer La Poste par mandat administratif.

3°. Le conseil municipal a repris la délibération concernant le régime indemnitaire et qui datait de 2004, en incluant les modifications légales intervenues depuis cette date. Cela répond à une demande de précisions de la part des administrations.

4°. Le planning des festivités 2015 a été établi lors de la réunion de commission vie associative, le 27 novembre 2014. Voir en dernière page.

5°. La consultation des entreprises, pour les travaux d'aménagements de la rue des Ecoles et de son parking a été mise en ligne le jeudi 4 décembre 2014, sur le site e-marchespublics.com. Les plis sont à déposer en mairie pour le vendredi midi 23 janvier 2015.

6°. Le dossier de demande des fonds de concours 2015 à la CCBK, sera déposé pour le 19 décembre 2014, pour le financement des dépenses suivantes :

- la réfection complète du sol du gymnase, estimée à 150 000 euros HT
- l'achat du terrain de la rue du Stade pour extension du parking du gymnase : 24 000.00 euros + frais de notaire
- frais de fonctionnement de l'ALSH : versée à EPAL pour 34 000 euros, plus les frais de fonctionnement des locaux (eau et entretien 10 000 euros, électricité 7 000 euros), soit 51 000 euros pour un an.
- Parcours d'interprétation Zone Humide de Ruléa pour 44 000 euros HT

Soit un total de 270 000 euros.

7°. Une décision modificative budgétaire a été prise pour un montant de 500 euros, sur le budget annexe « assainissement » pour le paiement des dernières factures de l'exercice 2014.